



ITL Eisenbahngesellschaft mbH · Magdeburger Straße 58 · 01067 Dresden

Christophe GALFRÉ

Enquêteur

BEA-RI

Inspection Générale de l'Environnement et
du Développement Durable

23.01.2026

Jérôme Méline
+49 (0) 351 / 205 986 90
+49 (0) 351 / 205 986 53
+49 (0) 172 / 511 66 00
jerome.meline@captrain.com

Accident LAT NITROGEN janvier 2025 - Diffusion du rapport d'enquête version finale

Monsieur,

En réponse à votre mail du 23 novembre 2025, dans lequel vous nous avez fait parvenir la version définitive du rapport d'enquête sur le mélange accidentel de matières dangereuses lors d'un dépotage au sein de la société LAT NITROGEN sur la commune de Grandpuits (77) le 24 janvier 2025, vous voudrez bien trouver les suites que nous avons données aux recommandations que vous avez énoncées dans le rapport, en particulier dans son paragraphe VIII.2 à destination des entreprises ferroviaires Hexafret et ITL.

- *Limite de la pratique des « échanges en confiance ».*

La Direction Industrielle de Rail Logistics Europe (RLE), maison mère commune des entreprises ferroviaires Hexafret et ITL, a édité fin mars 2025 une « fiche exploitation RLE relative à l'échange de trains entre entreprises ferroviaires », à destination de toutes les EF du groupe RLE, précisant les principes des échanges de trains, détaillant les règles applicables dans le cas général, et les règles particulières dans le cas d'une échange en confiance, notamment en ce qui concerne la réalisation des visites techniques, et la vérification des documents de transports (sur la base d'un échantillonage permettant d'évaluer la qualité des informations transmises entre EF).

- *Travail sur la qualité des documents de transports / Vérification si d'autres trafics (transports de produits) présentent le même risque aux autres frontières*

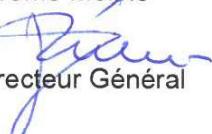
Un travail de contrôle a été réalisé, y compris avec les clients concernés (car ils sont en règle générale en charge de l'établissement d'une partie des documents de transports, notamment les lettres de voiture) visant à l'exhaustivité et la cohérence des données saisies dans ces documents. En outre, l'EF ITL a instauré un processus de contrôle de qualité (par échantillonnage) de la qualité des lettres de voitures transmises, en ciblant de manière particulière les flux nouveaux et les flux internationaux (processus 08.012 – « Plausibilitätsprüfung von CIM-Frachtbriefen im Austausch zwischen EVU »).

- *retour d'expérience sur les modèles de messages*

L'intégralité des modèles de messages a été recontrôlée, les contenus ont été standardisés (référence trains, heure réelle de départ de la gare de départ, heure estimée à la gare d'arrivée, heure réelle d'arrivée à la gare d'arrivée). Les destinataires des messages ont été vérifiés, et certains modèles de message ont été rendus spécifiques, en fonction de l'EF prenante, afin de ne sélectionner dans ces messages que les destinataires concernés. Concernant particulièrement la gare de Saarbrücken, les messages ont été spécifiés pour, par exemple, préciser la voie d'arrivée du train, en cohérence avec les dispositions prévues par l'accord local d'exploitation entre Hexafret et ITL, qui lui aussi été détaillé à la suite du retour d'expérience. Les opérateurs concernés (« Leitstelle », équivalent du PC opérationnel 24/24) en charge de l'émission de ces messages ont été individuellement informés de la modification des messages, et sur le pourquoi de ces modifications, et un point particulier sur la qualité de documents de transports et sur la qualité des message échangés entre EF est repris dans le « RFU - Regelmäßige Fortbildungsunterricht» (sessions de formation régulièrement organisées pour ces personnels, pour notamment les informer des actualités réglementaires et partager le retour d'expérience).

Espérant avoir répondu à vos attentes, et restant à votre disposition pour toute information particulière, je vous prier d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jérôme Mélina



DIRECTEUR GÉNÉRAL